Nations Unies S/2008/85



## Conseil de sécurité

Distr. générale 8 février 2008 Français Original : anglais

## Lettre datée du 8 février 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1792 (2007) du 19 décembre 2007, concernant le Libéria, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'actuel Groupe d'experts, créé en application du paragraphe 1 de la résolution 1760 (2007), pour une nouvelle période prenant fin le 20 juin 2008, et de lui confier les tâches énoncées au paragraphe 5 de ladite résolution. En outre, le Conseil m'a prié de reconduire les membres actuels du Groupe d'experts et de prendre les dispositions voulues sur les plans financier et de la sécurité pour épauler le Groupe dans ses travaux.

Deux des membres du Groupe, qui avaient été nommés en vertu de la résolution 1760 (2007), Dimieari Von Kemedi (spécialiste des questions d'armement et de sécurité) et Rajiva Sinha (Président et spécialiste des questions financières), ne sont pas en mesure de poursuivre à ce stade leurs activités au sein du Groupe.

Par conséquent, je voudrais vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, j'ai nommé les personnes suivantes membres du Groupe d'experts pour une période prenant fin le 20 juin 2008 :

Thomas R. Creal (États-Unis d'Amérique), spécialiste des questions financières

Guy Lamb (Afrique du Sud), spécialiste des armes et de la sécurité

Wynet V. Smith (Canada), spécialiste des ressources naturelles

J'ai demandé à M<sup>me</sup> Smith d'être la coordonnatrice du Groupe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Ban Ki-moon